



Programme Delta aux Pays-Bas



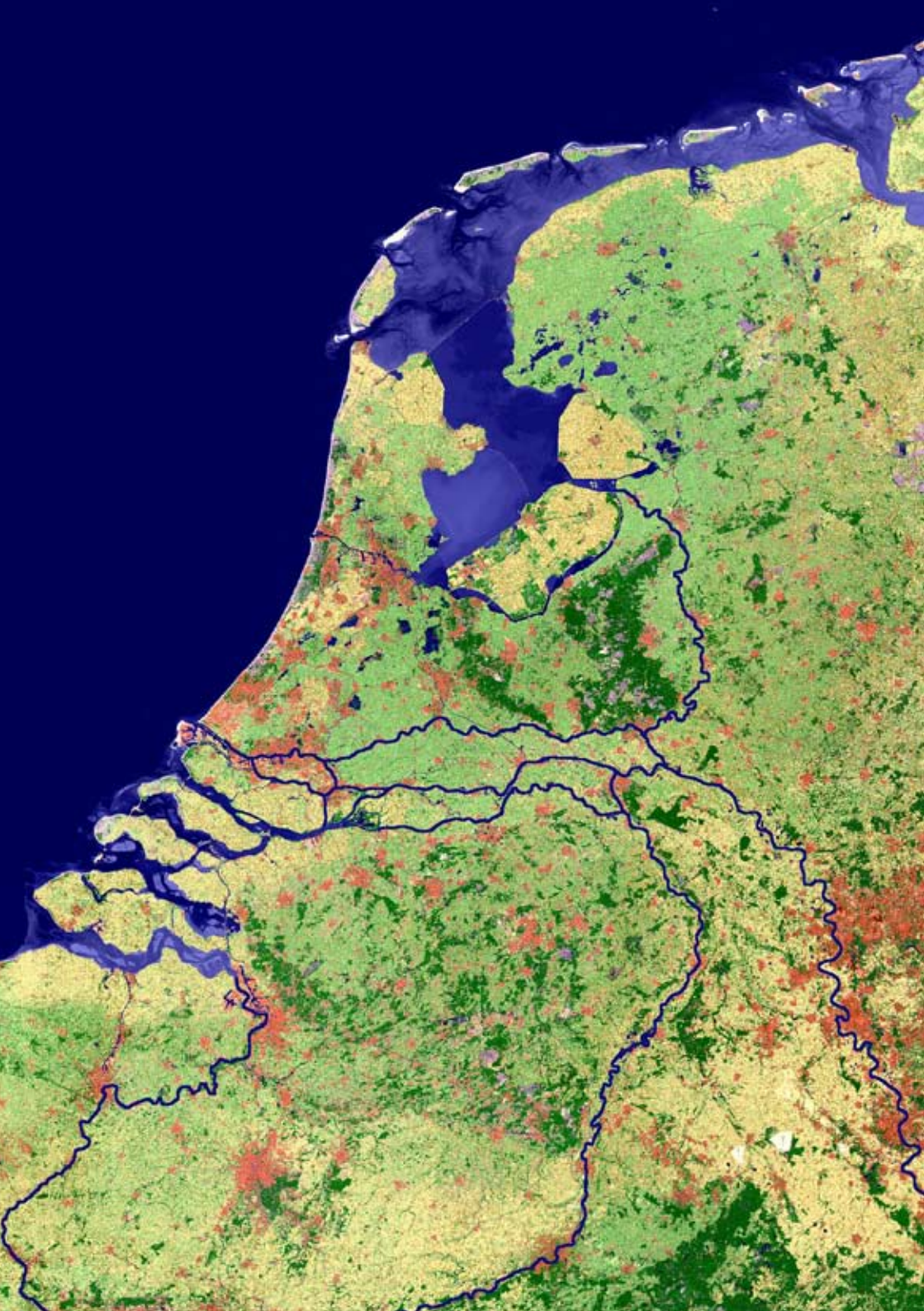


De tout temps, les Pays-Bas ont entretenu des liens étroits avec l'eau. Le pays a toujours tiré sa prospérité de la mer et des grands fleuves. Si l'eau est source de prospérité et de vitalité, elle peut également être imprévisible et à l'origine de catastrophes.

Depuis l'achèvement du Plan Delta, les Pays-Bas se placent en tête des deltas les mieux protégés au monde. Dans un même temps, des investissements continus sont cruciaux pour garantir la sécurité des générations futures et leur permettre de continuer à vivre et à travailler dans ce beau pays.

La protection contre les inondations et l'alimentation en eau douce requièrent des efforts et des investissements, tout au long de l'année et année après année. Cette tâche a acquis en importance eu égard au nombre important de personnes qui vivent actuellement derrière les ceintures de digues et au développement de la prospérité. En comparaison avec le passé, de plus en plus de richesses doivent être protégées.

Alors que le niveau des terres diminue, celui de la mer augmente et l'on prévoit à la fois des périodes plus humides et plus sèches. Tout excès pourrait impliquer que les principaux fleuves seront appelés à traiter des volumes d'eau plus importants. En revanche, des pénuries d'eau pourraient avoir un impact négatif sur l'économie (agriculture, industrie et navigation), les services d'utilité publique (eau et énergie) de même que sur les digues (sécurité).



Programme Delta

L'objectif du Programme Delta – un nouveau Plan Delta – consiste à protéger les Pays-Bas contre les inondations et à garantir une alimentation en eau douce, aujourd'hui et à l'avenir. La réalisation de ce plan englobe de nombreux facteurs et questions relatifs à l'aménagement du territoire et au développement urbain, à l'économie et sur le plan de l'agriculture, de la nature et de la récréation.

Outre ses activités au niveau national en vue de la réalisation des ouvrages hydrauliques planifiés, le Programme Delta prépare également cinq Décisions Delta. Nos programmes actuels, y compris « Ruimte voor de Rivier » (Plus d'espace pour les fleuves), œuvrent à l'organisation et à l'établissement d'une protection contre les inondations – aujourd'hui. Avec les Décisions Delta, nous préparons l'avenir. Les programmes actuels seront terminés entre 2015 et 2020 – et les Décisions Delta seront également préparées d'ici là. Ces Décisions Delta auront une incidence significative sur l'avenir des Pays-Bas et constituent la base de futurs programmes de mise en œuvre : « Le Plan Delta de l'avenir ».

Les Décisions Delta et les mesures qui s'y rapportent sont préparées et détaillées dans des sous-programmes. Les trois

programmes nationaux génériques Sécurité, Eau Douce et Nouveaux Développements Urbains et Restructuration définissent des objectifs et stratégies en matière de sécurité et d'alimentation en eau douce et concernant le rôle potentiel réservé à l'aménagement du territoire. Ces cadres sont détaillés pour des régions spécifiques et, dans la mesure du possible, ils sont associés à des plans et projets régionaux (synergie) au sein des six sous-programmes régionaux, à savoir l'Estuaire du Rhin-Drechtsteden, le Delta du Sud-Ouest, la région de l'IJsselmeer, les Fleuves, la Côte et la région des Wadden.

Approche

Grâce à l'approche du Programme Delta, les Pays-Bas œuvrent à un avenir sûr. Nous adoptons une position flexible face aux circonstances qui changent. Nous nous adaptons tout en préparant des mesures potentiellement de grande envergure. Nous mesurons, contrôlons et travaillons sur la base de scénarios de delta validés pour notre future orientation. Cette approche réaliste est synonyme d'apport optimal précisément quand on en a besoin.

Interconnexion

Le Programme Delta adopte une approche interconnectée afin de trouver des solutions. C'est la seule solution fructueuse : en effet, nos systèmes hydrauliques forment une seule et unique entité et il existe une étroite connexion entre les tâches et mesures axées sur la protection contre les inondations et l'alimentation en eau douce par le biais de systèmes de protection contre les inondations et de gestion du niveau de l'eau. Si l'alimentation en eau douce nécessite un stockage supplémentaire d'eau dans les lacs, il se pourrait que les niveaux d'eau augmentent, par exemple dans l'IJsselmeer. À son tour, la sécurité nécessiterait des modifications des systèmes de protection contre les inondations. Garantir la sécurité et une alimentation adéquate en eau douce est également en relation avec la façon dont nous construisons. L'aménagement du territoire peut contribuer à limiter l'impact des inondations et contribuer à la sécurité. En créant des tampons d'eau, nous contribuons au stockage et à la rétention d'eau douce. Une approche interconnectée en matière de sécurité et d'alimentation en eau douce et le rôle que l'aménagement du territoire peut jouer sur ce plan sont essentiels. Le Programme Delta le fait par le biais des cinq Décisions Delta qui sont en cours de préparation au sein de trois sous-programmes génériques et de six sous-programmes spécifiques à une région.

Les projets hydrauliques ne peuvent pas être considérés indépendamment des développements sociaux, économiques et écologiques. Le Programme Delta adopte une approche intégrale, basée sur la région – où la sécurité occupe toujours la première place.

Coopération

Certains organismes gouvernementaux collaborent au sein du Programme Delta – chacun en fonction de ses propres responsabilités. Cette approche multi-gouvernance permet l'interconnexion d'opportunités et d'ambitions nationales et régionales en relation avec les tâches du Programme Delta. Il se crée ainsi des bases significatives en vue de la prise de décisions. Les organisations sociales et le monde des entreprises sont étroitement impliqués dans la planification.

Trois sous-programmes génériques à couverture nationale :

Sécurité

Eau douce

Nouveaux Développements Urbains et Restructuration

Six sous-programmes régionaux :

Estuaire du Rhin-Drechtsteden

Delta du Sud-Ouest

Région de l'IJsselmeer

Fleuves

Côte

Région des Wadden



Cette carte montre les endroits, cours d'eau et plans d'eau, structures de génie civil et projets dont il est fait référence dans le Programme Delta.

Innovation

Le Programme Delta entend également être une plateforme de la connaissance et de l'innovation présente dans le monde des entreprises, les instituts de la connaissance et les organisations sociales. Il vise à la déployer – le plus tôt possible – afin de trouver de meilleures solutions et de réduire les coûts. Sur cette base, le Programme Delta peut jouer un rôle important pour stimuler l'innovation dans le secteur de l'eau.

Loi Delta

La base légale du Programme Delta réside dans la Loi Delta. Cette loi définit également les tâches et l'autorité du Commissaire Delta et l'instauration d'un Fonds Delta. Cette base légale est essentielle pour une approche ciblée en matière de protection contre les inondations et d'alimentation en eau douce à laquelle tendent les Pays-Bas.

Fonds Delta

Les ressources financières pour le Programme Delta proviennent du Fonds Delta. Ce fonds budgétaire couvre les coûts des mesures et dispositions en matière de protection contre les inondations et d'alimentation en eau douce. Outre les constructions et améliorations, le Fonds Delta fournit également des fonds pour la gestion, l'entretien et l'exploitation d'ouvrages hydrauliques.

Commissaire Delta

Le gouvernement des Pays-Bas a désigné un Commissaire Delta pour le Programme Delta. Celui-ci dirige le Programme Delta, conformément aux tâches et aux compétences définies dans la Loi Delta. Le Commissaire Delta formule une proposition annuelle pour le Programme Delta et veille à son développement. À cet effet, le Commissaire Delta collabore étroitement avec les ministres, autorités provinciales et municipales, syndicats régionaux des eaux, le monde des entreprises, les organisations sociales et le public – tout en assurant une communication générale de qualité.

Décisions Delta

Chaque année, le cabinet soumet le Programme Delta (tel que préparé par le Commissaire Delta) au Parlement. Le programme DP2011, le premier Programme Delta, définit les plans d'approche pour les sous-programmes. Le programme DP2012, qui a été présenté le 20 septembre 2011, contenait les analyses des missions en matière de sécurité et d'eau douce, à court, à moyen et à long terme. Le programme DP2013 sera axé sur l'examen de solutions potentielles : celles-ci seront détaillées comme étant des stratégies prometteuses dans le cadre du programme DP2014 qui, à son tour, débouchera sur des propositions, formulées par le Commissaire Delta, pour des Décisions Delta qui seront prises dans le programme DP2015.



Sécurité

Le niveau de sécurité à garantir par nos digues est fondé sur des normes développées suite aux inondations survenues en 1953. Depuis lors, la population des Pays-Bas et le capital investi ont tous deux augmenté. La Décision Delta relative à la Sécurité comprend une proposition en vue de la mise à jour des normes en matière de protection contre les inondations. Elle inclut également les stratégies de sécurité pertinentes.



Stratégie de l'eau douce

Notre système hydraulique, notre gestion et notre politique actuels semblent avoir atteint leurs limites. C'est un fait, et non une théorie – comme le démontrent la période de sécheresse de 2003 et le printemps sec de 2011. La Décision Delta portant sur l'Eau Douce englobe une stratégie axée sur une alimentation optimale, durable et économique, en eau douce – et définit les mesures nécessaires à cet effet.



Adaptation du Territoire

Il est important que ce que nous construisons aujourd'hui n'entraîne pas des frais ou problèmes inutiles pour l'avenir. La Décision Delta relative à l'Adaptation du Territoire traite des méthodes et conditions en vue d'un développement ou d'un redéveloppement judicieux de zones construites aux Pays-Bas. L'aménagement du territoire peut contribuer à limiter l'impact des inondations, des pluies torrentielles, des périodes de sécheresse persistante et des températures caniculaires. À cet effet, un cadre politique national pour le développement de zones construites sera mis en place.



Delta Rhin-Meuse

Les principaux fleuves qui traversent l'Estuaire du Rhin-Drechtsteden et le Delta du Sud-Ouest forment le point de transition crucial du delta néerlandais où mer et fleuves se rencontrent. Ici, nous protégeons toute une série d'intérêts, à la fois en termes de population et d'activité économique. La Décision Delta relative au Delta Rhin-Meuse englobe des stratégies visant à assurer la protection contre l'eau (les crues) et une alimentation durable en eau douce dans la région – jusqu'en 2050 et au-delà.



Gestion du niveau de l'eau dans la région de l'IJsselmeer

La région de l'IJsselmeer est un grand bassin d'eau douce. La Décision Delta traite d'une stratégie axée sur la gestion du niveau de l'eau dans la région de l'IJsselmeer pour la période 2015-2050 (et anticipe la situation jusqu'en 2010). La stratégie est associée aux initiatives de sécurité dans la région et au rôle dévolu à la région de l'IJsselmeer dans la stratégie de l'eau douce au niveau national.

Programme Delta

Le Programme Delta est un programme national. Le gouvernement national, les provinces, municipalités et syndicats des eaux des Pays-Bas collaborent, moyennant l'apport d'organisations sociales et du monde des entreprises. L'objectif consiste à protéger les Pays-Bas contre le risque d'inondations et à garantir une alimentation adéquate en eau douce pour les générations futures.

Le Programme Delta inclut neuf sous-programmes :

- Sécurité
- Eau douce
- Nouveaux Développements Urbains et Restructuration
- Région de l'IJsselmeer
- Estuaire du Rhin-Drechtsteden
- Delta du Sud-Ouest
- Fleuves
- Côte
- Région des Wadden

Le Programme Delta est dirigé par un Commissaire Delta qui est le commissaire gouvernemental pour le Programme Delta.

www.deltacommissaris.nl

Ce document est une publication commune éditée par :

Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement

Ministère des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation

Mars 2012